

Vendre de l'alcool de manière responsable

C'est la loi !

Les magasins pourraient être confrontés à des pénalités allant jusqu'à **100 000 \$**



Ne vendez pas aux mineurs

- S'ils ont l'air d'avoir moins de 19 ans, demandez une pièce d'identité et examinez-la
- Ne vendez pas s'ils ont moins de 19 ans
- Ne pas vendre si la personne ne fournit pas de pièce d'identité



Ne vendez pas à des clients intoxiqués

- Observez et parlez au client
- Écoutez le rythme et le volume de sa voix
- Ne pas vendre s'ils semblent ivres ou affaiblis



Vendez uniquement pendant les heures autorisées

- Ventes en magasin et retrait de 7 h à 23 h
- Livraison aux clients de 9 h à 23 h
- Aucune exception

En savoir plus sur AGCO.ca/fr



CAJO

Commission des alcools
et des jeux de l'Ontario

